



**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
DU VENDREDI 07 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 24 février 2025

Présents : M. Karleinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. David CARNICELLI, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI.

Absents excusés et représentés :

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valentine TOFILI

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Pascal VITTORI

Mme Aude LEGRAS a donné procuration à Mme Brigitte CLARISSE

Absents excusés :

Mme Sandrine LODS

Absents :

M. Jérôme SIRET, M. Philippe LEMAITRE, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- **CONTRE :**
- **ABSTENTION :**
- **POUR : 18**

Nombre de votants : 18

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

L'administration de la commune de Boulouparis représentée par :

- M. Jérémy COSTE, secrétaire général,
- Mme. Anne PERRIER, directrice administrative et financière,
- M. Kélian RIVATON, directeur des services techniques
- Mme Julia QUINTY, secrétaire.

En ouverture de séance, M. le maire salue les membres du conseil municipal, l'administration, le public, de leur présence.

Après avoir fait l'état des présences à la demande du maire, et confirmé que le quorum est réuni, le secrétaire général est invité par le maire à rappeler les règles légales relatives au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire propose de désigner David CARNICELLI comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire, les élus et la Directrice administrative et financière présentent le rapport d'orientation budgétaire de la manière suivante (voir annexe jointe) :

PREAMBULE – le contexte international, français et calédonien – Eléments de réflexion.

- 1- La situation budgétaire de Boulouparis**
- 2- Présentation des règles de l'équilibre budgétaire**
 - a. L'unité budgétaire**
 - b. L'universalité budgétaire**
 - c. L'annualité budgétaire**
 - d. La spécialité budgétaire**
 - e. L'équilibre budgétaire**
- 3- Prospectives**
 - a. Point de repère : la section de fonctionnement du budget principal**
 - b. Prospectives**
 - c. Solvabilité**
 - d. Les ratios de la collectivité**
- 4- Les investissements de la Collectivité – Boulouparis 2032**

Observations/ questions émises en séance :

Le maire informe que le rapport d'orientation budgétaire met en évidence toutes les difficultés rencontrées sur l'exercice 2024, et que, suite aux échanges entre le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie et l'Etat, les choses vont peu à peu s'améliorer sur les 3 ans à venir selon les estimations qui ont été faites ;

M. le conseiller aux collectivités locales explique 2 ratios, le TEB (Taux d'Epargne Brute) qui est anormalement bas cette année, ce qui est dû à la baisse des recettes de fonctionnement et c'est une tendance que l'on retrouve pour toutes les communes de Nouvelle Calédonie, et en deuxième point, le fonds de roulement qui est de 85 jours et c'est un beau chiffre pour Boulouparis. Il félicite l'équipe financière dans l'optimisation des recettes tant pour les redevances des ordures ménagères mais également sur les loyers et sur le recours au prélèvement pour les paiements récurrents, afin de permettre de dégager rapidement de la trésorerie.

Mme Valérie TRAHAN pose la question pourquoi n'y a-t-il pas de différence significative pour l'AE 15 relatif à la restauration scolaire en 2024 et en 2025, alors que le service n'a pu être assuré pendant environ 2 mois, voire 2 mois et demi en 2024.



Mme Anne PERRIER précise que les montants présentés sont ceux issus des comptes administratifs validés chaque année par le conseil municipal et par le comptable public à partir du compte de gestion.

Mme PERRIER explique que selon la date à laquelle arrive les factures, sur certaines années la mairie n'aura payé que 11 mois et 13 mois l'année suivante.

Mme PERRIER explique enfin que pour les marchés publics, et dans la méthode d'actualisation obligatoire, leurs revalorisations peuvent être à la hausse comme à la baisse suivant les indices de correction appliqués.

Le maire revient sur les modalités de révision du PUD et des dernières demandes de modifications demandées.

M. Kélian RIVATON précise les modalités d'adoption du PUD qui pourrait être approuvé avant la fin du 1^{er} semestre 2025.

1. Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 15 novembre 2024

Le maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024. Il n'y a pas d'observations ou d'objections par les conseillers municipaux.

Le procès-verbal est adopté.

2. Délibération n° 01/2025

Objet : Débat d'orientation budgétaire de la commune de Boulouparis pour l'exercice 2025

Lecture de la délibération par : Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Pas d'observations.

Discussions générales : /

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.

Le maire, Pascal VITTORI

Le secrétaire de séance, David CARNICELLI